



Vous avez payé en espèces plus que le montant maximum? Pas de souci, le surplus est enregistré pour un futur stationnement

Si vous payez plus que le montant maximum autorisé dans la zone, l'appareil enregistre le surplus, qui sera pris en compte lors de votre prochain stationnement payé en espèces. L'enregistrement reste valable une année. Les horodateurs installés en Ville de Genève acceptent les pièces de CHF 5.-.

Exemple:

Zone 90 min., montant maximum:	CHF 4.20
Montant payé:	CHF 5.-
Solde disponible pour un futur stationnement:	CHF 0.80

Deux types d'horodateurs, pour un meilleur confort de l'utilisateur

« Presto Interactif »

Installés dans les zones où les places de stationnement sont les plus nombreuses, ils disposent d'une imprimante pour les quittances, disponibles sur demande, acceptent les paiements par monnaie ou règlements par carte bancaire avec ou sans contact.

« Presto Connect »

Plus simples, ils n'ont pas d'imprimante et permettent d'obtenir une quittance virtuelle, sur demande. Outre la monnaie, ils acceptent les règlements par carte bancaire sans contact uniquement. Installés dans les zones où le nombre de places de stationnement est plus réduit, ils permettent aux usagers d'avoir des horodateurs à proximité de leur véhicule.



Carrefour de l'Etoile 1, Case postale 1775
1211 Genève 26 • admin@fondation-parkings.ch
T. +41 (0) 22 827 44 90 • F. +41 (0) 22 827 48 60



Horodateurs en Ville de Genève

- Plus de ticket
- Quittance sur demande



www.geneve-parking.ch

FONDATION DES PARKINGS
vous rendre la ville facile

Les horodateurs en Ville de Genève ne délivrent plus de ticket

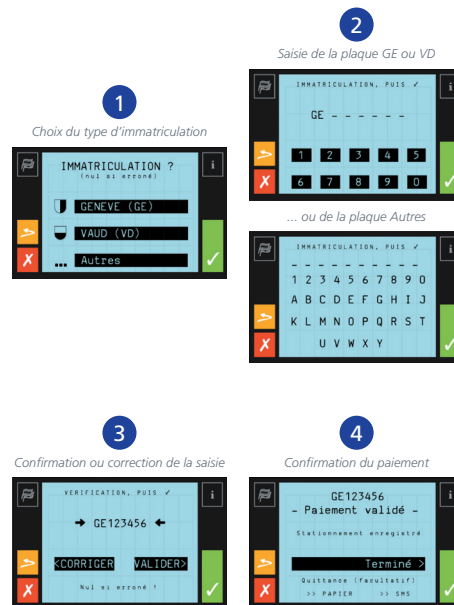
L'ensemble des 300 horodateurs en Ville de Genève fonctionne désormais sans délivrance de ticket.

Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation.

Les horodateurs sans ticket sont installés uniquement en Ville de Genève. Les autres communes ne sont pas concernées.

Attention!

- Saisissez **entièrement** votre plaque d'immatriculation, y compris les lettres.
Ex. GE123123
Ex. AB123CD (sans le numéro de département)
- Confirmez votre saisie **avant** de procéder au paiement.
- Respectez le temps maximal octroyé par la zone (30 ou 90 minutes).



Plus de confort pour l'utilisateur

- Plus besoin de ticket ni de retourner à votre voiture.
- Paiement par carte bancaire.
- Quittance papier ou virtuelle sur demande.
- Enregistrement du surplus payé pour un futur usage.

Des quittances sur demande

Selon le type d'appareil installé, vous pouvez obtenir:

- une **quittance papier**, sur demande.
- une **quittance virtuelle**. Pour cela, il suffit de saisir votre numéro de téléphone mobile sur l'écran de l'horodateur. Vous recevrez alors un sms avec un lien qui vous permettra de télécharger la quittance quand vous en aurez besoin.

Attention! Vous devez saisir le numéro de téléphone au format international, sans espace.
Exemple: 41791234567

